

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

R
M
I***18160321***Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namurle **22 OCT. 2018****Greffe**
Pour le Greffier**N° d'entreprise :** 0408.459.080**Dénomination**(en entier) : **BASKET CLUB ERPENT**(en abrégé) : **B. C. ERPENT****Forme juridique :** Association Sans But Lucratif**Siège :** Rue Laide Coupe, 62 à 5001 BELGRADE

Objet de l'acte : **Renouvellement des mandats des administrateurs, démission et nomination à l'AG et au Conseil d'Administration. Modifications statutaires ; changement d'adresse du siège social, de la qualité des membres composant l'AG et le Conseil d'administration et la durée des mandats des administrateurs.**

Lors de l'assemblée générale du 9 octobre 2018, il a été décidé de :

1.- Donner décharge aux administrateurs et d'approuver les comptes de l'exercice 2017-2018 ainsi que le budget pour la saison 2018-2019

2.- D'admettre sept nouveaux membres au sein de l'Assemblée Générale :

-Mr Vincent WARSCOTTE, rue du Fort d'Andoy, 38 à 5101 ANDOY, né à Namur le 25/08/1971

-Mr Paul MASSION, rue de Fernelmont, 144 à 5020 CHAMPION, né à Etterbeek le 05/11/1968

-Mme Laurence WARSCOTTE, rue de Fernelmont, 144 à 5020 CHAMPION, née à Dinant le 04/08/1970

-Mr Bastien MASSION, rue de Fernelmont, 144 à 5020 CHAMPION, né à Anderlecht le 08/07/1999

-Mr Roman MASSION, rue de Fernelmont, à 5020 CHAMPION, 144 né à Anderlecht le 08/07/1999

-Mr François COLLIN, rue Pieltain, 15 à 5340 MÖZET né à Namur le 24/10/1997

-Mme Marie-Cécile NOLLEVAUX, allée des Chanterelles, 26 à 5101 ERPENT, née à Namur le 21/12/1971

-Mr Adrien DEWEZ, rue des Guérets, 32 à 5100 NANINNE, né à Namur le 06/03/1994

-Mme Anne-Sophie ANTOINE, rue aux Plantains, 2 à 5100 JAMBES, née à Namur le 10/05/1976

3.- Elle a décidé d'accepter la démission en tant que membre de l'Assemblée Générale de :

-Mr Bertrand LEFEVRE, rue de Fernelmont, 142 à 5020 CHAMPION

4.- Elle a décidé de modifier l'adresse de son siège social et d'adapter en conséquence l'article 2 de ses statuts :

« Son siège social est établi en Belgique, dans l'arrondissement judiciaire de Namur. Il est fixé à 5101 Erpent, clos des Bolets, 6. Ce siège peut être modifié par décision du conseil d'administration. »

5.- Elle a décidé de modifier la durée des mandats de ses administrateurs qui lors du prochain renouvellement, seront automatiquement – sauf démission, révocation ou décès – reconduits pour une période de 3 ans et de modifier en conséquence le paragraphe 2 de l'article 13 de ses statuts coordonnés qui sera remplacé par :

« La durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 ans. Il se termine à la date de la troisième assemblée générale ordinaire qui suit celle qui l'a désigné comme administrateur. Le mandat est renouvelable par l'assemblée générale. Un mandat en cours peut prendre fin par démission, par révocation ou décès. Les administrateurs exercent leur fonction à titre gratuit. »

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

6.- Elle a décidé de modifier l'article 5 concernant les membres de l'assemblée générale en élargissant la qualité de ceux-ci aux sympathisants en conséquence l'article 5 de ses statuts coordonnés sera remplacé par :

« L'association se compose de membres effectifs qui sont les personnes qui font partie de l'assemblée générale et de membres d'honneur. Seuls les membres effectifs appelés ci-après "membres" jouissent de la plénitude des droits.

Le nombre de membres effectifs est illimité et ne pourra être inférieur à quatre.

Il est réparti entre personnes pratiquant le basket-ball, aux personnes qui effectuent l'encadrement et aux sympathisants. »

7.- Elle a décidé de modifier l'article 13 concernant les membres du conseil d'administration en élargissant la qualité de ceux-ci aux sympathisants en conséquence l'article 13 de ses statuts coordonnés sera remplacé par :

« L'association est administrée par un conseil composé de trois membres effectifs au moins répartis entre des personnes pratiquant le basket-ball, des personnes effectuant l'encadrement et des sympathisants. Ils sont nommés à la majorité simple des voix présentes par l'assemblée générale et peuvent être révoqués par elle à tout moment. »

8.- D'accepter la nomination en tant qu'administrateur pour un terme de 3 ans soit jusqu'en 2021 de :

- Mr Vincent WARSCOTTE, rue du Fort d'Andoy, 38 à 5101 ANDOY, né à Namur le 25/08/1971
- Mr Paul MASSION, rue de Fernelmont, 144 à 5020 CHAMPION, né à Etterbeek le 05/11/1968
- Mme Laurence WARSCOTTE, rue de Fernelmont, 144 à 5020 CHAMPION, née à Dinant le 04/08/1970
- Mr Bastien MASSION, rue de Fernelmont, 144 à 5020 CHAMPION, né à Anderlecht le 08/07/1999
- Mr François COLLIN, rue Pieltain, 15 à 5340 MOZET né à Namur le 24/10/1997
- Mme Marie-Cécile NOLLEVAUX, allée des Chanterelles, 26 à 5101 ERPENT, née à Namur le 21/12/1971
- Mr Adrien DEWEZ, rue des Guérets, 32 à 5100 NANINNE, né à Namur le 06/03/1994
- Mr Alexandre QUEVRIN, rue des Anges, 1 à 5004 Bouge, né à Namur, le 28/01/1977
- Mr Eric COLLIN, rue Chaudes Voies, 36 à 5100 NANINNE
- Mme Stéphanie DELFORGE, allée Verte, 9, à 5101 ERPENT
- Mme Geneviève MICHEL, rue du Beau Site, 13 à 5100 JAMBES

9.- De renouveler pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'en 2021, le mandat d'administrateur de :

- Mr Jacques WARSCOTTE, avenue du Petit Sart, 107 à 5100 JAMBES

10.- D'accepter la démission en tant qu'administrateur de :

- Mr Louis CREVITS, rue des Pacages, 15 à 5100 NANINNE
- Mr Bertrand LEFEVRE, rue de Fernelmont, 142 à 5020 CHAMPION
- Mme Noëlle HERION, rue Laide Coupe, 62 à 5001 Belgrade

Pour le conseil d'administration, son mandataire spécial,
M. Jean Agelas
Administrateur